

La formation C.S. Jardinier de golf et entretien de sols sportifs engazonnés s'effectue sur **une année scolaire** (de septembre à Août).

① **Le régime de l'alternance** au cours de cette année est le suivant : 31 semaines en entreprise et 16 semaines en centre de formation (voir planning) :

- **Les périodes en entreprise sont obligatoires.** L'apprenti reste salarié de l'entreprise. Ainsi, quand il n'est pas en centre de formation, il doit être de fait dans son entreprise. En cas d'absence pour maladie, l'apprenti doit fournir à l'entreprise un arrêt de travail dont le double sera envoyé au centre de formation.

- **La formation se fait à la MAISON FAMILIALE** en qualité de demi-pensionnaire ou interne.

② **Les APPRENTIS** devront respecter les horaires des repas et de cours de manière très scrupuleuse.

③ **Les COURS ont lieu du lundi au vendredi :**

- lundi : de 09 H 00 à 12 H 00 / 13 H 00 à 17 H 00,
- mardi : de 08 H 00 à 12 H 00 / 13 H 00 à 17 H 00,
- mercredi : de 08 H 00 à 12 H 00 / 13 H 00 à 17 H 00,
- jeudi : de 08 H 00 à 12 H 00 / 13 H 00 à 17 H 00,
- vendredi : de 08 H 00 à 12 H 00.

La Maison Familiale Rurale propose aux apprentis la possibilité d'un accompagnement individuel et de soutien en fin de journée (selon les jours 17h à 19h).

Tout apprenti arrivant en retard doit impérativement se présenter au secrétariat avant de réintégrer la salle de classe.

④ **Du fait de la FORMATION MODULAIRE**, il est nécessaire que chaque étudiant prenne véritablement sa formation en charge par un **travail soutenu** et une **conduite responsable**. La présence en cours est obligatoire et l'apprenti devra signer une feuille de présence qui sera transmise à l'employeur.

L'assiduité et la ponctualité conditionnent l'obtention de bons résultats et feront l'objet d'un contrôle régulier.

En cas d'absence à la MFR, **l'apprenti ou sa famille est tenu d'informer le jour même l'établissement** (téléphone, courriel, ...) **ainsi que son entreprise d'alternance**. L'apprenti ou la famille devra produire copie de l'arrêt de travail justifiant l'absence.

Avant de réintégrer l'établissement après une absence, l'apprenti doit se présenter au secrétariat.

Si un apprenti doit être absent, arriver en retard en cours, sortir avant l'heure prévue, ... Il conviendra d'en faire une demande **PAR ÉCRIT** dûment justifiée et fournir l'accord de l'entreprise. **Il est à noter que, dans ces cas, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.**

Le cas des jours fériés

Lorsqu'un jour est férié, l'élève ne va pas en classe, mais selon la demande de son employeur il peut être présent sur son entreprise. Si le jour férié est un mardi, compte tenu du nombre d'internes absents, il n'y a pas de cours lundi et mardi. Si le jour férié est un jeudi, pour les mêmes raisons, il n'y a pas de cours jeudi et vendredi.

⑤ Les apprentis du cycle C.S. devront respecter la vie générale de l'établissement (respect d'autrui, respect du matériel et des locaux, tenue vestimentaire correcte, participation à la vie collective...).

Le cadre professionnel des formations à la Maison Familiale exige rigueur et tenue. L'apprenti peut être **renvoyé chez lui** pour toute tenue négligée ou provocatrice.

L'utilisation de téléphones portables est autorisée, en dehors des locaux et pendant les pauses et récréations. En dehors de ces périodes le téléphone devra être éteint et rangé.

Le non respect du droit à l'image et de l'atteinte à l'intégrité physique et morale d'une personne (élève, personnel de la Maison Familiale, maîtres d'apprentissage et salarié de l'établissement, ...) par quelque moyen que ce soit (internet, réseaux sociaux, sms...) **fera l'objet d'une sanction**.

Les multimédias (téléphones portables, ordinateurs), les sites et réseaux sociaux..., doivent être utilisés dans les conditions de droits et de devoirs imposés par les lois en vigueur. Toute utilisation d'un multimédia qui viendrait porter préjudice à la MFR ou à l'un de ces acteurs ou qui impliquerait des acteurs de la MFR (Jeunes, équipe pédagogique et de vie résidentielle...), que ce soit au sein de la MFR ou à l'extérieur de celle-ci, sera sévèrement sanctionnée et pourra faire l'objet de poursuite.

Pour réduire les risques de vol, il est fortement déconseillé aux apprentis d'apporter **des bijoux et objets de valeur**. La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée dans ce cas.

⑥ Pour les apprentis internes : ***l'internat n'est pas un dû, il est un service rendu aux familles.***
Tout manquement aux règles de vie entraînera immédiatement une radiation de la qualité d'interne.

⑦ L'entrée de l'établissement est interdite à toute personne étrangère.

Pour les apprentis qui utilisent leur propre moyen de transport, un parking leur est réservé. L'accès aux véhicules est **STRICTEMENT INTERDIT** en dehors des heures d'arrivée et de départ. L'apprenti qui ne respecterait pas cette obligation se verra refuser l'accès à la Maison Familiale avec son véhicule.

INTERDICTION DE FUMER



Dans le cadre du respect du Décret n° 2006 - 1386 du 15 novembre 2006, il est rappelé qu'il est **strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement**. Le non respect de cette règle entraînera une exclusion systématique de l'établissement pendant 2 jours. Les élèves de plus de 16 ans avec autorisation parentale ou les élèves majeurs peuvent fumer à certains horaires dans la zone prévue à cet effet. **L'usage de cigarettes roulées est strictement interdit et sera sanctionné.**

Pour **arrêter de fumer**, faites-vous aider en appelant le :

0 825 309 310 (0,15€/min, Tabac Info Service)



Maison Familiale Rurale

Domaine de Garachon - 13410 LAMBESC

☎ 04 42 57 19 57 - www.garachon.org -   

Formation par alternance de la 4ème au B.T.S.

Contenu de la formation

« CS Jardinier de golf et entretien des sols sportifs engazonnés »

Le Certificat de Spécialisation s'articule autour de onze enseignements :

Enseignement n°1 : Aménagement

Objectif : Apporter les notions nécessaires à un futur jardinier de golf pour lui permettre de travailler avec une société d'aménagement en vue de la réalisation ou de l'amélioration d'un golf ou espace sportif engazonné.

Enseignement n°2 : Machinisme

Objectif : Connaître les notions fondamentales de machinisme afin d'être capable d'utiliser et d'entretenir les outils utilisés par le jardinier de golf.

Enseignement n°3 : Agroéquipements et irrigation

Objectif : Etre capable de participer à la création d'un réseau d'irrigation, d'en assurer sa maintenance et de gérer l'irrigation d'un sol sportif engazonné.

Enseignement n°4 : Agronomie & biologie végétale

Objectif : Connaître les notions fondamentales d'agronomie et de biologie végétale pour raisonner le travail d'entretien des gazons et des aménagements paysagés.

Enseignement n°5 : Protection des végétaux et des gazons

Objectif : Etre capable de reconnaître et de soigner les principaux ennemis des gazons et autres végétaux.

Enseignement n°6 : Entretien des sols engazonnés & travail du jardinier

Objectif : Connaître et pratiquer toutes les étapes du travail quotidien du jardinier de golf.

Enseignement n°7 : Reconnaissance

Objectif : Savoir reconnaître les principales graminées qui composent un sol sportif engazonné, les différencier des adventices et reconnaître les principaux végétaux d'ornement.

Enseignement n°8 : Techniques horticoles et paysagères

Objectif : Permettre à l'élève de participer aux travaux d'aménagement paysager et de réaliser seul de petits aménagements.

Enseignement n°9 : Technique golfique, équipements et installations sportives

Objectif : Avoir les notions nécessaires pour exercer l'activité de jardinier de golf dans le respect des règles et de la pratique sportive.

Enseignement n°10 : Organisation du travail, économie, législation et droit du travail

Objectif : Acquérir les notions nécessaires en droit, économie et en organisation pour effectuer un travail en conformité aux règles de sécurité.

Enseignement n°11 : Pédagogie de l'alternance

Objectif : Faire le lien entre entreprise et centre de formation, accroître ses connaissances du milieu professionnel.



Maison Familiale Rurale

Domaine de Garachon – 13410 LAMBESC

☎ 04 42 57 19 57 – www.garachon.org –   

Formation par alternance de la 4ème au B.T.S.

Nombre d'heures de la formation : 560 heures

Evaluations

L'obtention du Certificat de Spécialisation se fait après délibération d'un président de jury désigné par le ministère de l'Agriculture.

Les élèves sont évalués par leur maître d'apprentissage sur des épreuves qu'ils auront, au préalable, préparées durant l'année. Ainsi l'apprenant réalise plusieurs fois une tâche dans son entreprise d'apprentissage. Dès qu'il le souhaite il réalise cette tâche devant son maître d'apprentissage qui évalue son travail.

Par la suite l'élève rend compte de son travail devant un jury d'enseignant et de professionnel qui tient compte de l'évaluation du maître d'apprentissage.

Fournitures scolaires nécessaires

Pour vous permettre de ne rien oublier, voici une liste de ce que vous devez apporter :

Pour l'internat.

- ☐ Une paire de draps (90) **ou un duvet avec drap** **IMPORTANT** : pas de vêtements déchirés, coloriés ou extravagants...
housse.
- ☐ Un traversin ou un coussin avec sa housse.
- ☐ Tenue pour dormir.
- ☐ Nécessaire de toilette
- ☐ Linge de rechange.
- ☐ Prévoir quelques médicaments de base en autogestion (mal de tête, toux...)

L'établissement ne peut délivrer aucun médicament.

Pour les cours.

Il vous est demandé d'avoir le matériel nécessaire pour la prise de cours. A titre d'exemple :

- ☐ votre sac avec stylos, règle, crayons, gomme, taille crayon, perceuseuse,...
- ☐ copies doubles et simples quadrillées, perforées, 21 X 29,7
- ☐ 1 classeurs à levier 21 X 29,7, dos 7 cm + intercalaires,
- ☐ cahiers de brouillon,
- ☐ pochettes plastiques,

Il est aussi vivement conseillé :

- ☐ Un porte bloc pour la prise de note en visite
- ☐ Une clé USB (pour la réalisation de dossier).

Pour le sport.

✓ Tenue admise pour la pratique du golf (polo, pas de jean, ...) et chaussures de sport,

Pour les travaux pratiques à la MF et les stages en entreprises.

✓ Tenue adaptée (chaussure de sécurité et combinaison de travail) à apporter à chaque session



Maison Familiale Rurale

Domaine de Garachon - 13410 LAMBESC

☎ 04 42 57 19 57 - www.garachon.org -   

Formation par alternance de la 4ème au B.T.S.